Nexans

Objet : Déclaration de soutien aux principes du Global Compact

Secrétaire Général
Nations-Unies
New York – NY 10017
Etats-Unis

Paris, le 8 décembre 2008

Monsieur le Secrétaire-Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que Nexans soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre société, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Gérard Hauser
Président Directeur Général

PM4562X - éd. 07/2008

Nexans, 16 rue de Monceau - 75008 Paris - France
Tél : + 33 (0)1 56 69 84 00 - Fax : + 33 (0)1 56 69 84 84
S.A. au capital de 27 900 703 € - SIREN 393 525 852 - Id TVA FR 74 393 525 852